CAHIERS DE DROIT DE L'ENTREPRISE. (CDE)

©Site de l'éditeur

Titre

Cahiers de droit de l'entreprise. (CDE)

Auteur(s)

CARILLON Philippe puis Eric Bonnet-Maes (Dir.)

DEROUBAIX Guillaume puis Anne-Laurence Monéger (Dir. éditorial)

HIBON Constance puis KEVORKIAN Anna puis Benoît Marchand (Rédacteur en chef)

Date

2006

Éditeur(s)

Lexis Nexis - JurisClasseur

Support

Base de données en ligne
Papier

Autre format

La revue est disponible par abonnement sur le site de LexisNexis depuis janvier 2007 et dans la base Lexis-Nexis Jurisclasseur, puis à partir de 2016 dans Lexis 360 via le site de votre bibliothèque.

Type de document

Revue

Périodicité

Bimestrielle

Source du droit

Législation
Jurisprudence
Doctrine

Domaines du droit

Finances publiques - Droit fiscal
Droit privé
Droit commercial - Droit des affaires
Droit social et du travail

Contenu

- Articles de doctrine

- Synthèse de jurisprudence

- Dossiers de synthèse

- Veille législative et fiches pratiques

- Présentation de l'éditeur relative à la nouvelle version des Cahiers du droit de l'entreprise :

Dans un format magazine, ils vous proposent 4 rubriques :

- "Deux mois déjà" : pour garder à l'esprit l'essentiel de l'actualité. Un retour en quelques points clés sur les évènements marquants des deux derniers mois du droit de l'entreprise.

-"Table ronde" : pour partager une expérience. Des experts (juristes d'entreprise, avocats, parlementaires,...) vous font partager leur expérience de terrain et leurs réflexions sur une problématique juridique.

-"Dossier" : pour maîtriser tous les aspects d'une thématique. Des articles de fond, directement exploitables, permettant de faire le tour d'une question, des analyses pratiques, des modèles de clauses... (ex : les nouvelles techniques contractuelles, la stratégie juridique en Chine, la gouvernance d'entreprise...).

- "Cahiers pratiques" : pour mieux informer les décideurs de l'entreprise. 5 fiches pratiques présentées par grandes fonctions de l'entreprise (Directions générale, financière, commerciale, Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information) pour refaire utilement le point sur une question, pour faciliter la communication des juristes d'entreprise avec les décideurs opérationnels et les sensibiliser aux problématiques juridiques.

Type de classement

Méthodique.

- Deux mois déja

- Table ronde

- Dossier

- Cahiers pratiques

Clefs d'utilisation

- Un sommaire dans chaque numéro.

Sommaires et extraits des derniers numéros accessibles sur le site de l’éditeur.

Notes

- Jusqu’en 2006, les Cahiers de droit de l’entreprise étaient un supplément de la Semaine juridique entreprise et affaires.

- Historique des titres de la revue :

1972 - 1982 : Cahiers du droit de l’entreprise

1983 - 1997 : La Semaine juridique : cahiers de droit de l’entreprise

1998 - 2005 : La Semaine juridique entreprise et affaires.Cahiers de droit de l’entreprise

2006 - : Cahiers de droit de l’entreprise

- Depuis 2006, la revue CDE n’est plus considérée comme un supplément de la Semaine Juridique

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (Bibliothèques de l’Université de Toulouse 1 Capitole) mise à jour en juillet 2024 par Laurence BAUDET (SCD Lyon 3)

Liens

https://www.lexis360.fr/home.aspx

Fiche réalisée le 01/10/2015
Mise à jour le 08/07/2024

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.